

Collège Sainte-Anne



Dossier d'inscription

Année scolaire : 2017 - 2018

Famille :

INSCRIPTION 2017-2018

1 – Admission

L'admission au Collège Sainte Anne ne pourra être effective qu'après :

- ✓ Un entretien avec le directeur
- ✓ L'acceptation du règlement intérieur
- ✓ L'acceptation du projet pédagogique.

2 – Frais de scolarité

Les frais annuels de scolarité s'élèvent à 2200 euros. Ne sont pas inclus : l'achat des fournitures, des livres, la surveillance de la cantine. Il n'y pas de cantine, mais une salle est à disposition pour ceux qui prennent leur repas et 10 euros/mois leur sont demandés.

Des tarifs dégressifs sont appliqués pour plusieurs enfants inscrits.

Aucune famille ne doit être empêchée d'inscrire ses enfants pour des raisons financières.

Des solutions existent : le Collège Sainte Anne invite toutes les familles qui le souhaitent à déposer un dossier de demande de bourse auprès d'organismes tels que l'AES, le MCF, ou la fondation Pro Liberis).

Si malgré la bourse obtenue les difficultés financières demeurent insurmontables, alors, sur demande dûment justifiée de la famille, le directeur pourra envisager une remise exceptionnelle sur le montant de la scolarité.

3 – Le dossier d'inscription

Ce dossier doit contenir :

- ✓ Une copie du règlement signé
- ✓ La fiche familiale de renseignement
- ✓ Une copie du livret de famille
- ✓ Un chèque de réservation d'un montant de 220,00 euros.

Et pour chaque enfant :

- ✓ La fiche individuelle d'inscription
- ✓ Le certificat de radiation
- ✓ Le dossier scolaire
- ✓ Une attestation d'assurance scolaire
- ✓ Une photocopie des vaccins obligatoires

RÈGLEMENT DU COLLÈGE SAINTE-ANNE

A/ Horaires

Les collégiens sont accueillis à partir de 8h15.

Les cours commencent à 8h30, les élèves restent dans l'établissement pour travailler selon les horaires indiqués sur leur emploi du temps même lors de l'absence d'un professeur.

La pause déjeuner est organisée dans les locaux de l'établissement. Il est interdit d'aller chercher un repas hors du collège.

B/ Vie scolaire et pédagogie

L'année scolaire s'organise en trois périodes :

- ✓ Septembre – octobre – novembre - décembre
- ✓ Janvier - février – mars
- ✓ Avril – mai – juin

Cours assurés jusqu'au 30 juin.

Deux relevés de notes et un bulletin de fin de période sont remis aux familles.

Deux rencontres parents-professeurs sont organisées (en octobre et en février).

Une réunion d'information générale sur le collège est prévue au mois de juin précédent la rentrée.

1 - Le conseil de classe

Il est composé des professeurs de toutes les matières.

Il se réunit à chaque fin de période sous la responsabilité pédagogique du directeur.

Il fait le point sur la progression et le comportement des élèves.

Il réduit ou prolonge d'un an la scolarité d'un élève.

Il décide des sanctions en cas de manque de travail ou d'un comportement incompatible avec le bon fonctionnement du collège.

Il informe chaque famille des résultats et du comportement de l'élève.

2 - Le passage de classe

Le passage en classe supérieure est conditionné par les résultats obtenus aux évaluations.

Le doublement ou le passage anticipé est décidé par le conseil de classe.

3 - Assiduité et ponctualité

La ponctualité est exigée et les retards sont sanctionnés.

Un calendrier annuel fixe rigoureusement les jours de présence au collège Sainte Anne et les périodes de vacances. Le non-respect de ce calendrier entraîne le rejet de toute réinscription. Seules sont autorisées les absences justifiées par un motif sérieux (décès, maladie, événements familiaux, ...etc).

Le collège ne travaillera pas pendant le triduum pascal (arrêt des cours jeudi à 12h, reprise le mardi dès 8h30), le lundi de Pentecôte, le vendredi de l'Ascension.

Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande préalable.

Toute absence imprévue doit être signalée immédiatement.

4 – Sécurité

Dans l'établissement, en classe comme lors des récréations, les collégiens obéissent à tous les adultes encadrant (instituteurs, professeurs du collège).

Tous les élèves doivent être couverts par une assurance scolaire.

Les dégradations des locaux et du matériel ne sont pas pris en charge par l'assurance collective du collège Sainte Anne. Toute dépense en réparation des dégâts causés est à la charge des familles.

5 – La tenue vestimentaire

- ✓ Les élèves viennent en classe avec le tablier bleu marine du collège.
- ✓ Les vêtements délavés ou déchirés, les tenues de sport, les pantalons larges ou déstructurés, les jupes et les robes trop courtes, les décolletés et débardeurs, gadgets vestimentaires et les tenues portant des marques ostentatoires sont interdits.
- ✓ Les élèves portent des chaussures de ville. Les baskets ou autres chaussures sont interdites.
- ✓ Les cheveux doivent être courts pour les garçons et attachés (efficacement) pour les filles. Les coiffures hirsutes, teintées, décolorées sont interdites.
- ✓ Les bijoux sont interdits.

6 – La complémentarité famille/collège

Si le collège offre aux élèves un enseignement structuré avec des programmes consistants, il revient à la famille de veiller à ce que l'enfant fournisse un travail régulier et sérieux, qu'il se couche tôt, évite toute activité ou loisir contraire à sa croissance intellectuelle ou morale. Ainsi les élèves grandissent dans un climat de confiance et de sécurité, puisque collège et famille vont dans le même sens. Il est scientifiquement reconnu que l'exposition prolongée aux écrans (la télévision, l'ordinateur, la tablette, le téléphone portable, via internet, le jeu vidéo, la fréquentation des réseaux sociaux...) est préjudiciable au bon développement visuel, intellectuel et psychologique des adolescents. Les parents s'engagent donc à contrôler de façon stricte l'usage de ces technologies.

7 – La discipline

- ✓ La relation des élèves avec les adultes relève de la politesse : vouvoyer l'adulte, se lever quand un adulte entre en classe, saluer dans le couloir (« Bonjour Monsieur, Bonjour Madame »), tenir une porte, présenter des excuses si besoin.
- ✓ Les relations des élèves entre eux doivent rester polies et respectueuses.
- ✓ L'attitude dégradante ou vulgaire, le non-respect de l'autre, l'insolence, le refus d'autorité... sont sanctionnés.
- ✓ Le silence est de mise dans les couloirs.
- ✓ Chaque élève arrive en classe avec son matériel au complet, vérifié, remplacé si nécessaire et marqué à son nom.
- ✓ Les confiseries et chewing-gum sont interdits dans tout l'établissement.
- ✓ **Sont interdits :**

- le matériel coûteux, porteur de marque... et autres gadgets inutiles,
- les objets dangereux,
- les objets de valeur et l'argent.
- toute forme de troc et d'échange,
- les objets électroniques (liseuse, tablette, *Ipod*, *smartphone*, jeu vidéo...)
- toute substance nuisible,
- les livres et les revues de mauvais goût. Tout livre apporté en classe est soumis à l'approbation du directeur ou du professeur.
- l'enfant ne doit rien apporter de chez lui dans l'école sauf : élastique, cordes à sauter, billes (le ballon étant fourni par l'école) pour les récréations.
- le gaspillage de nourriture
- le copiage et la tricherie
- le vol
- la violence verbale ou physique

Le téléphone portable est interdit dans l'établissement. Tout élève possédant un téléphone portable doit obligatoirement le déposer dès 8h30 dans la « boîte à portables » et il n'est autorisé à le récupérer que le soir lorsqu'il quitte l'établissement. S'il doit contacter sa famille pendant la journée, il s'adresse à la direction de l'école mais n'utilise en aucun cas son téléphone personnel.

Tout manquement à ce règlement est sanctionné par le directeur selon la gravité des faits :

1 – avertissement oral ou écrit

2 – Devoir à rendre et/ou punition de réparation (travaux d'intérêts généraux...)

3 – Retenue

4 – blâme avec exclusion temporaire de la classe (2 jours)

5 – Exclusion définitive

8 – La correspondance

Pour tout courrier papier, préciser sur l'enveloppe le nom, le prénom et la classe de l'élève.

Les certificats de scolarités doivent être demandés.

Nous privilégions une communication fluide et transparente par mail. Nous demandons à être mis rapidement au courant du moindre problème.

Un cahier de liaison sera donné à l'élève en début d'année.

9 –Comptabilité

Pour les frais de réservation, un chèque de 220 euros est à régler au moment de l'inscription chaque année. L'inscription devient effective à l'encaissement. Le reste des frais de scolarité est à régler au début de chaque mois ou de chaque trimestre.

Date :

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du Collège Sainte Anne

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective qui nécessite certaines règles essentielles propres à instaurer un climat positif, une confiance partagée et un esprit de solidarité. Elles permettent ainsi à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chacun. Par la mise en pratique de ces règles, chacun contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.

Les horaires

Je respecte les horaires indiqués sur mon emploi du temps et je me présente à l'heure à chaque cours. S'il m'arrive d'être exceptionnellement en retard, mes parents (ou responsables légaux) fournissent un justificatif. Toute absence prévue fait l'objet d'une demande préalable auprès du directeur par mail, toute absence imprévue est signalée au plus vite au directeur par SMS.

La tenue

Je me présente en classe revêtu(e) de la blouse du collège. Je porte des chaussures de ville, les baskets étant réservées au sport. Je viens au collège correctement coiffé(e), les cheveux courts ou attachés, sans couvre-chef, sans bijoux, ni maquillage.

Les fournitures

Je viens en classe avec mon agenda, ma trousse complète et le matériel demandé par chaque professeur, en fonction des cours indiqués sur l'emploi du temps. Pour cela, je prépare mon cartable la veille, avec soin et cohérence.

Je sais que sont interdits dans l'enceinte du collège Sainte Anne :

- le matériel fantaisiste, coûteux, porteur de marque... et autres gadgets inutiles,
- les objets dangereux,
- les objets de valeur,
- les objets électroniques (tablette, liseuse, portable, Ipod, jeux vidéo ...),
- les substances nuisibles

Le téléphone portable est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Je le dépose donc le matin à 8h30 dans la « boîte à portables » et je ne le récupère que le soir lorsque je quitte l'établissement.

Le travail

Le travail demandé par les professeurs, à faire en classe ou à la maison, est obligatoire et je dois l'effectuer en temps et en heure, pour la date prévue, en respectant soigneusement les consignes données. Un travail non rendu sera signalé par le professeur au directeur qui en avertira immédiatement mes parents.

Afin de rester un bon élève et de travailler efficacement, j'évite tout ce qui pourrait, à la maison, perturber ma concentration et nuire à ma santé, aussi je m'engage à limiter au maximum l'usage des écrans (télévision, ordinateur, internet, tablette, téléphone portable...), et à supprimer les jeux vidéo et la fréquentation des réseaux sociaux (Facebook...).

Le respect des personnes

- Je respecte les personnes : adultes et enfants, filles et garçons, en étant bienveillant envers tout le monde.
- Je n'instaure pas de relation de rivalité, mais au contraire, je favorise l'entraide et l'esprit de coopération. Je me rappelle que chacun possède des compétences personnelles. Je suis

attentif(ve) aux autres et solidaire des élèves les plus vulnérables. Par mon comportement, je donne l'exemple aux plus jeunes.

- Je me comporte calmement en classe, dans les couloirs, dans la cour et aux abords de l'établissement. Je ne crie pas, je ne chahute pas, je m'exprime poliment, sans grossièreté, ni vulgarité. Je ne suis ni insultant, ni violent, ni agressif envers autrui et je ne me bagarre pas.
- Je respecte l'autorité des professeurs et je me lève quand un adulte entre dans la classe.
- Si je suis concerné(e) par une situation de harcèlement, mes parents seront convoqués afin de régler le problème avec les autres familles impliquées.
- Je demande conseil : si je rencontre une difficulté, une incompréhension, un problème (relationnel, médical, scolaire...) je ne reste pas seul(e), j'ose en parler et je demande de l'aide.

Le respect des biens

Je respecte le matériel et les locaux et je m'engage à réparer, à remplacer ou à rembourser ce que j'aurais détérioré.

Je prends soin de ma salle de classe et je participe à son entretien :

- ramasser ce qui traîne par terre,
- effacer le tableau,
- vider la poubelle,
- et, en fin de journée, mettre les chaises sur les tables réalignées, fermer les fenêtres, éteindre les lumières.

La sanction

Si je ne respecte pas ce règlement, j'aurai une observation dans le cahier de liaison. Et si je récidive, je risque un avertissement et/ou une punition ou une sanction de réparation, à faire signer par mes parents. Si mon attitude va à l'encontre du bon fonctionnement et de l'esprit de l'établissement, la punition peut aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Dans tous les cas, mes parents seront immédiatement avertis par le directeur.

Signature des parents ou du représentant légal, précédée de la date et de la mention « *Lu et approuvé* » :

Je, sous-signé(e)....., élève de la classe de du collège Sainte Anne, certifie avoir lu attentivement ce règlement, en avoir compris chaque point, et m'engage à le respecter.

Date : et Signature de l'élève :

FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENT 2017-2018

PARENTS		
Nom du père	Prénom	Tél. personnel
Activité professionnelle	Adresse électronique	Tél. professionnel
Adresse du domicile :		
Nom de la mère	Prénom	Tél. personnel
Activité professionnelle	Adresse électronique	Tél. professionnel (accident)
Adresse du domicile si différent		
Situation familiale : Mariés Autre :		
RESPONSABLE LÉGAL (si différent des parents)		
Nom	Prénom	Tél. personnel
Activité	Adresse électronique	Tél professionnel (cas d'urgence)

ENFANTS		
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance

EN CAS D'URGENCE
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par collègue. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
Numéro de sécurité social du père ou du responsable légal :
Numéro de sécurité social de la mère :
Nom, adresse, tél d'une tierce personne si parents injoignables :

DROITS
Les documents du dossier d'inscription ne font pas l'objet d'un traitement confidentiel. Certaines informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique et pourront être communiquées aux autorités légales. Conformément à la loi n°78-178, toute personne justifiant de son identité, peut, en s'adressant au collège, demander communication et rectification des informations la concernant. Dans le cadre du « droit à l'image », j'autorise le collège Sainte-Anne à utiliser les photographies qui seraient prises de mon enfant en cours d'activité, dans une démarche de promotion et d'information : OUI / NON

Nous certifions que les informations fournies sont exactes :

A....., le....., Signature des parents:

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2017/2018

Nom :	Prénom :	Date et lieu de naissance :
-------	----------	-----------------------------

Adresse :

Rappel du principal numéro et nom de la personne à appeler en cas d'urgence

CLASSE ET APTITUDES

École actuelle	Classe actuelle	Classe souhaitée

Aptitudes particulières :

Difficultés particulières :

SANTÉ	
Problème de santé, allergies, régimes... :	
Pour ce qui intéresse le collège : Traitement en cours, médicaments prescrits	
Vaccinations	<i>Nous certifions que notre enfant est à jour dans ses vaccinations obligatoires.</i> Le....., Signature :

	<i>Date du dernier rappel :</i>
Autorisation d'intervention chirurgicale	<i>Nous autorisons le personnel du collège à prendre toutes les mesures nécessaires au cas, où victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution, notre enfant aurait à subir une intervention chirurgicale.</i> Le....., Signature :

ASSURANCE SCOLAIRE		
Compagnie	Numéro de contrat	
Nous certifions que les informations fournies sont exactes, A, le.....	Nom du père	Signature
	Nom de la mère	Signature